



Communiqué de presse, 15 mars 2016

MANIFESTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SELFCARE EN FRANCE IL EST URGENT DE REFORMER LE PARCOURS DE SOINS

- 16% des consultations des médecins généralistes pourraient selon eux être traitées directement en automédication responsable
- 60% des patients sont prêts à accepter une prise en charge individuelle des dépenses pour leurs problèmes de santé bénins
- Désaturation du parcours de soin et économies d'1,5 milliard d'euros par an seraient les conséquences positives du développement de l'automédication responsable

Le 16 mars, l'Afipa (Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable) dévoilera au cours d'un forum son « manifeste pour le développement du selfcare en France ». L'association y présente ses préconisations pour encourager le développement du selfcare - et en particulier celui de l'automédication - et faire entrer la santé dans le débat politique. Via ce manifeste, l'Afipa adresse un signe fort au gouvernement et à tous les décideurs politiques pour qu'enfin le selfcare et l'automédication trouvent la place qui leur revient au sein d'une nouvelle stratégie de santé.

DES FRANÇAIS PRETS ET DES MEDECINS ENCLINS A LES ACCOMPAGNER DANS LA PRATIQUE DU SELFCARE

L'Afipa a souhaité démontrer l'appétence des Français pour l'automédication ainsi que le souhait des médecins généralistes de les accompagner dans cette pratique. Pour cela, elle a mandaté l'institut Ipsos pour la réalisation d'une grande étude miroir patients / médecins.

Ainsi, la quasi-totalité des Français (91%) interrogés se sent capable de gérer seule des problèmes de santé simples¹. Ils sont d'ailleurs 80% à avoir eu recours à l'automédication responsable afin de traiter des symptômes bénins au cours de l'année passée. Ces chiffres soulignent la volonté des Français de gérer seuls des problèmes de santé bénins sans passer immédiatement par le médecin quand ils ne l'estiment pas pácessaire. De plus le recours à l'automédication responsable

nécessaire. De plus, le recours à l'automédication responsable est une solution qui leur donne une très large satisfaction. Pour 92% des personnes interrogées, les symptômes ont disparu sans qu'elles aient besoin de consulter un médecin¹.

De leur côté, les médecins généralistes reconnaissent que 45% de leurs patients sont capables de se soigner en automédication responsable pour certains problèmes de santé bénins (77% pour des rhumes avec écoulement nasal clair, maux de tête et/ou fièvre, sensation de nez bouché ; 65% pour des douleurs liées à un état grippal¹).

Le selfcare par l'Afipa

Le selfcare est une pratique qui répond au besoin exprimé par les patients d'être, avec les conseils d'un professionnel de santé et du pharmacien en particulier, plus autonomes dans la gestion de leurs pathologies bénignes.

L'automédication responsable est une composante du selfcare. Elle consiste à soigner des symptômes bénins grâce à des médicaments disponibles sans ordonnance. Il s'agit d'une pratique responsable qui doit être distinguée de la réutilisation d'un médicament de prescription délivré dans d'autres circonstances.

L'Afipa associe le selfcare à 3 statuts de produits disponibles sans ordonnance en officine : les médicaments d'automédication, les dispositifs médicaux et les compléments alimentaires.

LE SELFCARE, POUR UNE REORGANISATION OPTIMISEE DE LA CHAINE DE SOINS

De l'aveu même des généralistes, 16% des patients qu'ils voient en consultation pourraient être traités en automédication responsable. Ils reconnaissent également que le développement de l'automédication responsable pourrait désengorger leur cabinet (59%), réduire les dépenses de santé (53%) et permettre de se recentrer sur des problèmes de santé plus lourds (63%)¹.

Dans un contexte tendu où les Français ont de plus en plus de mal à obtenir un rendez-vous chez leur généraliste, le selfcare et l'automédication responsable redonnent du sens au parcours de soins en réservant l'intervention du médecin généraliste aux pathologies sérieuses à sévères et celle du pharmacien aux maux du quotidien. Cela permettrait un meilleur suivi des patients plus lourdement atteints. Nombre de médecins comptabilisent en effet jusqu'à 150 consultations par semaine pour un temps d'échange avec le patient parfois très réduit².

Ces atouts du selfcare et de l'automédication responsable sont également compris par les patients qui, pour 79% d'entre eux reconnaissent que le système de santé français est en danger et doit être réformé. D'ailleurs, 60% des patients sont prêts à accepter une prise en charge individuelle de dépenses de santé pour les problèmes bénins¹.

Pour Pascal Brossard, Président de l'Afipa, « L'automédication représente une formidable opportunité de répondre à la saturation de la chaîne de soins, pour le bien-être des patients et des professionnels de santé. Les médecins généralistes eux-mêmes estiment que 16% de consultations (soit 38 millions de consultations par an) pourraient être libérées grâce au recours à l'automédication responsable¹. Celles-ci pourraient par exemple être employées au suivi des 15 millions de Français qui souffrent d'une maladie chronique³. De plus, et nous le constatons très régulièrement, le selfcare joue un rôle majeur de régulation lors de forts épisodes pathologiques ».

LE SELFCARE, UNE SOURCE MAJEURE D'ECONOMIES POTENTIELLES

En 2020, le déficit actuel de l'Assurance maladie aura doublé et s'élèvera à 14 milliards d'euros, avant d'atteindre, selon toute vraisemblance, près de 29 milliards en 2030 et de dépasser les 41 milliards en 2040.

« Nous devons aujourd'hui changer de stratégie de santé car celle-ci est en inadéquation avec les défis actuels et futurs de notre système : compte tenu du vieillissement de la population, il ne sera plus possible de financer pour tous, avec la même qualité de soins et des produits innovants, l'ensemble des pathologies chroniques qui naissent de cette longévité. C'est pourquoi, si l'on veut aujourd'hui mettre en place une politique de maintien en bonne santé des individus, le développement du selfcare est une priorité. Il permet aux Français d'être plus autonomes pour gérer leur santé » indique Frédéric Bizard, économiste spécialiste des questions de protection sociale.

Cependant, malgré ces bénéfices évidents, le selfcare reste sous-exploité comme en témoigne le **retard de la France en matière d'automédication** : cette dernière représente 15,4% du marché français du médicament en volume contre 32,3% pour la moyenne européenne.

« Si le selfcare était développé selon les préconisations de l'Afipa, **1,5 milliard d'euros d'économies pourraient être dégagées en un an seulement.** Et il s'agit là d'une fourchette basse car ce calcul ne prend pas en compte les coûts indirects liés à la non prise en charge de la maladie : arrêts de travail et baisse de productivité par exemple » souligne Pascal Brossard.

Face aux fortes contraintes budgétaires et d'organisation du système de soins français, le développement du selfcare constitue donc une réponse naturelle et adaptée, malheureusement négligée aujourd'hui.



L'AFIPA POSE LES PRINCIPES FONDATEURS D'UN SELFCARE RENFORCE

Les atouts du selfcare ont été démontrés : il n'est plus temps de tergiverser. L'Afipa propose donc dans son manifeste un mode d'emploi permettant de développer le selfcare en France pour le bénéfice de l'ensemble des acteurs du système de santé :

- 1. Réformer la prise en charge et développer l'offre de médicaments disponible en automédication
- Maintenir la prise en charge collective (médicaments remboursés) pour les pathologies graves et développer la prise en charge individuelle pour les maux bénins tels que le rhume.
- Elargir l'offre des médicaments disponibles en automédication à l'ensemble des pathologies bénignes, dès lors accessibles sans prescription et non remboursés.

L'évolution de la prise en charge pour 201 molécules dans 66 indications adaptées à l'automédication permettrait de réaliser des économies de plus de 1,5 milliard d'euros dès la première année⁴.

2. Associer les professionnels de santé et les patients à cette nouvelle stratégie de santé

- Organiser une grande conférence sur l'automédication responsable avec l'ensemble des professionnels de santé afin de mettre en œuvre des outils d'accompagnement des patients comme la création d'arbres de décision, l'intégration des médicaments d'automédication dans le dossier pharmaceutique ou le dossier médical personnel, la mise en place d'une consultation annuelle dédiée à l'automédication chez le médecin généraliste.
- Préparer les professionnels de santé à accompagner les patients en renforçant leur formation initiale sur l'automédication
- Mettre en place une véritable politique d'éducation à la santé destinée aux patients : campagnes d'information et programmes éducatifs

Dès lors, l'automédication pourra devenir la première étape du parcours de soin en se fondant sur un patient éclairé et autonome et un professionnel de santé parfaitement formé.

3. Faciliter et assurer l'accessibilité financière de l'automédication pour emporter l'adhésion des patients :

- Appliquer le même taux de TVA (2,1%) aux médicaments d'automédication que celui appliqué aux médicaments de prescription
- Inclure l'automédication à la CMU pour permettre aux populations à faibles ressources de pouvoir accéder à l'automédication

Avec la mise en œuvre de ces deux mesures, chaque Français pourra accéder facilement à l'automédication et au selfcare.

Avec ces propositions, l'automédication, et plus largement le selfcare, pourront jouer pleinement leurs rôles et contribuer à l'autonomie des patients et à l'équilibre des comptes de la nation. Un modèle que défend farouchement l'Afipa :

« En France, tout est prêt pour un développement accru et rapide du selfcare, les patients, les professionnels de santé, les circuits de distribution et de contrôle... Seule manque aujourd'hui la volonté politique de placer le selfcare au cœur d'une nouvelle stratégie de santé. Le manque de clairvoyance de nos politiques sur ce sujet est incompréhensible. Il faut réagir et ne pas se priver d'une démarche qui réussit partout ailleurs dans le monde. L'Afipa est prête à accompagner toute action politique qui s'attèlerait à son développement. Dans l'intérêt de la santé des Français et de leur protection sociale, il y a urgence à prendre des décisions pour l'avenir » affirme Pascal Brossard.

A propos de l'Afipa:

L'Afipa est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication). Elle réunit 37 laboratoires adhérents qui représentent 60% du secteur du selfcare et 80% de celui de l'automédication.

www.afipa.org

Contact presse - Agence Vianova Sandra Codognotto - 06 63 92 36 00 / 01 53 32 28 58 - codognotto@vianova-rp.com



¹ Afipa. « Les Français, les médecins généralistes et l'automédication responsable », étude Ipsos, décembre 2015.

² Afipa. *L'automédication vue par les médecins généralistes*, étude OpenHealth, octobre 2012. Disponible sur : http://www.afipa.org/fichiers/20130930102524_Rapport_detude_qualitative__lautomedication_vue_par_les_medecins_generali stes__Octobre_2012.pdf

3 Haute Autorité de Santé. *Une vision rénovée du parcours de soins*, 2012.

Disponible sur: http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1301349/fr/maladieschroniques-une-vision-renovee-du-parcours-de-soins Afipa. « Impact économique de l'actualisation des délistages des déremboursements en France », étude OpenHeatlh, janvier 2016. Disponible sur: http://www.masantemonchoix.org